

Informations sur les aménagements scolaires et le suivi scolaire au CRJS

L'inscription de votre enfant dans une structure de haut niveau lui permet d'obtenir des aménagements de scolarité afin qu'il ou elle puisse suivre son projet sportif et scolaire dans les meilleures conditions.

Un premier avantage est la dérogation à la carte scolaire permettant à votre enfant d'être scolarisé dans un établissement proche de son lieu d'entraînement. Notez toutefois que les filières technologiques et professionnelles sont accessibles sous réserve de places disponibles.

Viennent ensuite les aménagements d'emploi du temps.

(Pour rappel du cadre légal, la circulaire de décembre 2023 définit qu'un sportif de haut niveau peut manquer jusqu'à 4h30 de cours par semaine).

Pour les collégiens :

Dans le cadre des relations que nous entretenons avec le collège Pasteur, voici les créneaux demandés afin de libérer ces temps pour l'entraînement :

Lundi : début des cours à 9h fin des cours à 16h30

Mardi : début des cours à 10h15, fin des cours à 16h30

Mercredi : fin des cours à 12h10

Jeudi : début des cours à 10h15, fin des cours à 15h30

Vendredi : début des cours à 10h15 fin des cours à 16h30

Samedi : Pas de cours

Notez qu'il est possible, certaines années pour certaines classes, que certains créneaux ne puissent pas être libérés par le collège, confronté à de nombreuses contraintes lors de la création des emplois du temps.

Dans ce cas, l'Art Plastique, la Musique et/ou la Technologie est alors dispensée à distance via le CNED.

Notez également que les collégiens sportifs sont dispensés d'EPS.

Pour les lycéens :

Dans le cadre des relations que nous entretenons avec le lycée Val de Seine, voici les créneaux demandés afin de libérer ces temps pour l'entraînement :

Lundi : fin des cours à 16h30

Mardi : début des cours à 10h30, fin des cours à 16h30

Mercredi : fin des cours à 12h30 ou 13h30

Jeudi : début des cours à 10h30, fin des cours à 15h30

Vendredi : fin des cours à 16h30 ou 17h30 (en fonction des disciplines sportives)

Samedi : Pas de cours

Notez qu'il est possible, certaines années pour certaines classes, que certains créneaux ne puissent être libérés par le lycée, confronté à de nombreuses contraintes lors de la création des emplois du temps.

3 types de remédiations sont alors prévues selon les matières :

- Dispense de la matière, pas d'évaluation.

- Dispense de la matière. Un devoir maison est donné chaque semestre et implique un travail de recherche.
- Dispense du créneau, cours à rattraper. Le lycée permet aux élèves dispensés de rattraper ces cours sur un casier numérique disponible via l'ENT.

Les deux ou trois premières semaines de la rentrée sont parfois nécessaires pour la mise en place de ces remédiations.

Les aménagements dans les filières professionnelles et technologiques sont moins favorables et s'organisent au cas par cas.

Autre aménagement, les sportifs du CRJS ne participent pas au cours d'EPS. En seconde, les élèves ne sont pas évalués. En première et en terminale, une semaine est banalisée pour que les élèves s'entraînent et passent deux épreuves ponctuelles dans deux activités autres que celles du champ de leur spécialité. S'ajoute à ces deux notes, un 20/20 dans le champ d'activité de votre enfant. La moyenne de ces trois notes représentera le contrôle continu du sportif pour le baccalauréat en EPS.

Le suivi scolaire au CRJS :

Guillaume COLE et Mickael MORIN, Responsables Internat / Vie scolaire / Vie quotidienne au CRJS sont en lien direct avec les établissements scolaires. Dans chaque établissement, un professeur ou un CPE est identifié en tant que référent afin de faciliter les échanges.

Le CRJS a accès au Pronote de chaque sportif et est présent à tous les conseils de classe. Cela permet de suivre les résultats, le comportement et l'assiduité des sportifs.

Notez que les absences, pour compétitions sportives validées par les pôles, ainsi que pour les rendez-vous médicaux pris par le CRJS, sont justifiées par le CRJS.

David JENNI, Psychologue de l'Education Nationale, est présent toutes les semaines au CRJS et peut recevoir, sur rendez-vous, les sportifs pour les accompagner sur les diverses problématiques liées à la formation scolaire et à l'orientation.

Afin d'aider les élèves dans leur parcours scolaire nous mettons en place, en partenariat avec les établissements, des cours de soutien :

- Le collège propose de l'aide individualisée aux 3èmes et 4èmes au sein du collège, la participation se fait sur demande ou est imposée selon les résultats de l'élève.
- Le lycée organise des cours de soutien lors des périodes de vacances scolaires. Le CRJS est ouvert lors de ces périodes et peut accueillir votre enfant en cas de demande anticipée.

Également, une équipe éducative est présente chaque soir au CRJS et peut être sollicitée pour aider et accompagner les jeunes dans la compréhension des cours et des devoirs.

Enfin, des cours de soutien au CRJS sont proposés ou imposés en fonction des besoins.

S'inscrire dans un tel projet implique un engagement fort, de l'exigence et quelques sacrifices qui permettent un formidable épanouissement. Le CRJS, les établissements scolaires et les structures sportives mettent à disposition de nombreuses ressources dans chacun des domaines. Votre enfant doit toutefois être acteur de sa réussite.

Bien que pris en charge par la structure, nous soulignons l'importance de la famille dans le suivi du projet du sportif. C'est en travaillant ensemble que nous obtenons les meilleurs résultats.